

LES TUTORiels de la fédé

SAISIE CHASSADAPT

Vous pouvez désormais déclarer vos prélèvements directement sur l'application Chassadapt (Android et iOS). La déclaration doit être faite immédiatement après le tir et génère un QR Code à présenter en cas de contrôle.

La FNC vous donne davantage d'informations sur la mise en place de cette application : <https://www.chasseurdefrance.com/agir/chassadapt/>

1 TÉLÉCHARGER CHASSADAPT

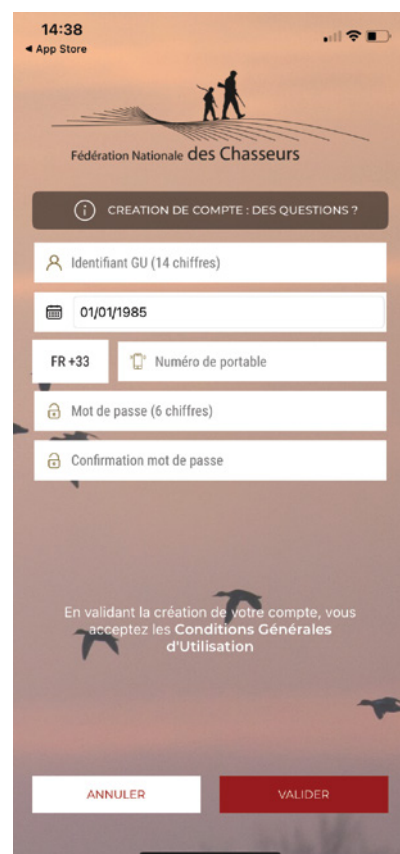
Depuis votre téléphone, recherchez l'application ChassAdapt à installer (via App Store ou Play Store) et cliquez sur "Obtenir" ou "Installer".

Rappel : vous devez être connecté au réseau internet (3G, 4G ou wifi).



2 CRÉER SON COMPTE

1. Créer votre compte avec votre numéro identifiant Guichet unique à 14 chiffres (présent sur votre validation de la saison en cours) et votre date de naissance, puis choisissez un mot de passe.
2. Cliquez ensuite sur "Valider".
3. Une fois le compte créé, connectez-vous avec votre identifiant, votre date de naissance et votre mot de passe.



3 CHOISIR SON BESOIN



Dernière synchronisation le 04/08/2025 à 09:19

-  DECLARER UN PRELEVEMENT
-  INFORMATIONS QUOTAS
-  HISTORIQUE DE MES PRELEVEMENTS

Vous pouvez choisir de déclarer un prélèvement, de vérifier où en sont les quotas nationaux ou encore de voir votre historique de prélèvements.

Pour effectuer une saisie, cliquez sur "Déclarer un prélèvement".

4 SAISIR SUR CHASSADAPT

1. Par défaut, la page "Choix récents" s'affichera sur votre écran. Pour accéder à toutes les espèces, cliquez sur "Catégories".
2. Pour votre déclaration, sélectionnez la catégorie, ainsi que l'espèce prélevée.
3. Lorsque la page de déclaration s'affiche, précisez la quantité et votre département.
4. Cliquez enfin sur "Valider" pour enregistrer votre déclaration.

Sur certains appareils, attention en validant, à ne pas cliquer sur la flèche retour en bas de l'écran.

5. Recommencez autant de fois que de déclaration à faire.
6. Une fois vos déclarations effectuées, cliquez sur l'icône en haut à gauche pour accéder à votre espace et pouvoir vous déconnecter.

QUELQUES PRÉCISIONS

- Comme pour les déclarations au format papier, il est impératif de déclarer son prélèvement dans l'application sur le lieu même et au moment du prélèvement.
- Lors de la 1ère déclaration, l'application demande l'accès à votre position, que vous pouvez autoriser ou non. Votre position est transmise pour améliorer la connaissance des espèces.

16:34

Choix de l'espèce

CHOIX RECENTS

CATEGORIES

Colvert (canard)

Sarcelle d'hiver

Siffleur (canard)

Souchet (canard)

Bécasse des bois

Déclaration

Le 07/09/2018 à 11:20

ESPECE

QUANTITE

1

DEPARTEMENT

--

Voulez-vous être géolocalisé ?

Domaine Public Maritime

ANNULER

VALIDER

QUELQUES PRÉCISIONS : SUITE

- Lorsque vous vous situez sur le Domaine Public Maritime, vous pouvez cocher, dans votre déclaration, que ce prélèvement a eu lieu sur cette zone. Seule votre déclaration fera foi en cas de contrôle, sauf si le contrôle s'effectue directement sur site et sur le fait.
- Pour effectuer un don, rendez-vous après avoir effectué la déclaration, dans l'onglet "Historique de mes prélèvements" (étape n°2), sélectionnez l'espèce et cliquez sur "Donner".
- Il est impossible déclarer un prélèvement à l'étranger, dans un pays limitrophe. L'application ne s'adresse qu'aux chasseurs français effectuant des prélèvements de chasse.

EN CAS DE CONTRÔLE

En cas de contrôle, vous devez présenter l'historique de vos déclarations et les QR Codes (type de code-barres constitué de modules noir dans un carré) de l'espèce contrôlée.

Pour cela, à partir de l'historique, il suffit de cliquer sur une ligne de déclaration pour faire apparaître le détail dont le QR Code. Le contrôleur pourra alors lire avec son application officielle dédiée (ChassControl) le QR Code et vérifier la conformité de la déclaration. Le contrôleur pourra également demander à voir votre historique afin de vérifier le respect du PMA journalier ou hebdomadaire éventuellement existant dans votre département.

VÉRIFICATION DES QUOTAS

Avant chaque sortie, n'oubliez pas de consulter "Informations quotas" pour éviter de prélever une espèce dont le quota serait déjà atteint et de donc d'être en infraction.

Pour les espèces qui seraient soumises à un quota collectif, vous serez informé de l'évolution des prélèvements et de l'atteinte du quota par des pastilles de couleur présentent sur l'application. L'état de consommation du quota collectif :

✓ : Quota collectif ouvert. La déclaration des prélèvements sur le terrain est obligatoire.

⚠ : Le quota national est susceptible d'être bientôt atteint, organisez vos sorties en conséquence.

⚠ : Quota atteint d'un moment à l'autre, nous vous conseillons d'arrêter de chasser l'espèce pour ne pas risquer d'être en infraction, notamment si vous chassez dans une zone non couverte par le réseau internet.

✗ : Suite à la fin du quota collectif, aucune déclaration de prélèvement de l'espèce n'est possible.

⚠ EN CAS DE PROBLÈME

Que faire en cas de connexion impossible à ChassAdapt ?

- Vérifier que vous avez bien pris une validation pour la saison en cours. En effet, la connexion à ChassAdapt se fait seulement si vous êtes présent dans le fichier central national des validations pour la saison en cours.
- Vérifier les informations que vous avez saisies lors de la création de votre compte, une erreur pouvant s'y glisser.

Que faire en cas d'oubli de votre mot de passe ?

1. Cliquer sur « mot de passe oublié ? » sur le formulaire de connexion pour pouvoir récupérer votre mot de passe par sms. Un clavier numérique apparaît : saisir votre numéro de guichet unique et votre date de naissance, puis cliquer sur « Valider ».
2. Vous recevez un code de vérification à 4 chiffres par SMS. Attention : ce code à 4 chiffres reçu par sms est à saisir dans le champ « code reçu par SMS » du formulaire de connexion (il n'est PAS à saisir dans le champ « mot de passe » car CE N'EST PAS LE MOT DE PASSE). Cliquer ensuite sur « Valider ».
3. Choisissez un nouveau mot de passe à 6 chiffres et saisissez le dans le champ « mot de passe » du formulaire de connexion. Confirmez-le puis cliquer sur « Valider ».
4. Vous pouvez ensuite vous reconnecter sur votre compte.

↓ TÉLÉCHARGER CHASSADAPT

- Pour appareil Android :



<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.fnc.hunter>

- Pour appareil Apple :



<https://itunes.apple.com/us/app/chassadapt/id1434665762>